



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>COMPTE RENDU ANNUEL 2021 ET 2022 A LA COLLECTIVITE (CRAC) DE LA SPL CONCERNANT LES FUTURES ZAE D'ILLE SUR TET ET DE MILLAS</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 28</b> <b>Votants : 34</b> <b>Délib. n°1 – 05/07/2023</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpug, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de RODES (salle du foyer) sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mercredi 28 juin 2023

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T).

**Absents excusés :** BARNOLE Catherine (T), DRAGUÉ Céline (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), VILA Patrice (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** BOHER Monique (T) à NOGUES Dominique (T), BOTEBOL Claudine (T) à BONACAZE Benoit (T), CRISTOFOL Françoise (T) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à BURGHOFFER William (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), PROFFIT France (T) à LAVILLE René (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que chaque année, la SPL actualise le bilan d'avancement des Concessions des ZAE d'Ille sur Têt et de Millas dans le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)

RF  
Prades  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/07/2023  
066-246890415-DE\_051\_2023-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2021 et 2022 de la concession d'aménagement concernant les futures ZAE d'Ille sur Têt et de Millas susdit qui n'appelle aucune observation particulière,

**PRECISE** qu'un exemplaire des dits CRAC sont joints en annexe de la délibération,

**HABILITE** le Président à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,



**Le Président  
William BURGHOFFER**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "W. Burghoffer".